

# MINE D'INFOS

JOURNAL D'INFORMATION JANVIER 2026

© L. Théveny



## CLAUDINE FOURNET

CANDIDATE EN TANT QUE  
TÊTE DE LISTE  
POUR MARS 2026

### LARGENTIÈRE : RETRouver SOUFFLE ET CONFIANCE

Chères Largentéroises, chers Largentérois,  
À quelques semaines des élections municipales, notre cité de 1 500 âmes, sous-préfecture de l'Ardèche, est à un moment charnière de son histoire. Connaissant la richesse de son cadre de vie et ses forces vives, économiques et associatives, nous en voyons aussi les difficultés : services publics en recul, population qui décroît, bâtiments privés et publics qui se dégradent.

Face à ces constats, notre conviction est que rien n'est irréversible. **Avec rigueur dans la gestion, sens du collectif, persévérance et écoute : oui, notre commune peut retrouver de l'élan !** Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour cela. Parce que nous aimons Largentière, nous réfléchissons, œuvrons et proposons depuis six ans. Notre programme 2026 sera l'aboutissement de ce travail.

L'avenir que nous voulons dessiner pour Largentière repose sur trois piliers : donner la priorité, avec la communauté de communes, à **nos écoles et notre jeunesse**, protéger et mettre en valeur notre **patrimoine** pour en faire un atout culturel et économique et recréer du **lien social** autour de projets solidaires et citoyens.

**Nous ferons le choix d'engagements réalisables, et non pas de promesses spectaculaires.** Et pour les projets importants, nous prendrons le temps de les construire en concertation avec vous.

En ce début d'année, nous vous adressons nos vœux les plus chaleureux. Que 2026 soit placée sous le signe du partage, de la convivialité et de l'espoir.

Claudine Fournet et l'équipe Demain Largentière

- Depuis le début du mandat : -



**228** conseils/réunions  
municipales et intercommunales



**195** articles  
sur notre site internet  
[demainlargentiere.fr](http://demainlargentiere.fr)



**50** actions  
citoyennes, culturelles  
ou environnementales

# I LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION



## INAUGURATION DU LOCAL

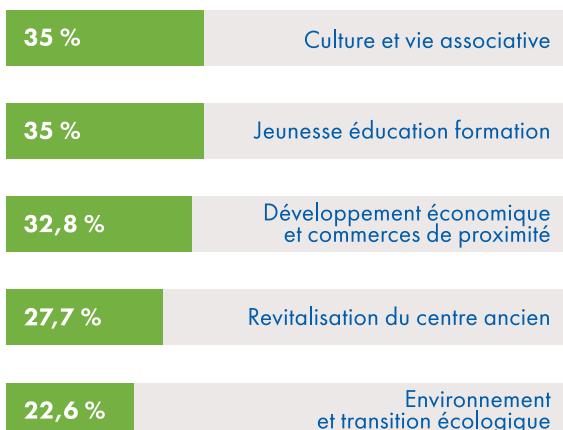
© I. Debousse



Mercredi 1<sup>er</sup> octobre, nous avons eu le plaisir d'accueillir une cinquantaine d'habitantes et habitants au **22 rue Jean-Louis Soulavie** pour l'inauguration de notre local de campagne et la restitution des résultats de la consultation citoyenne.

Merci à Annie et Laurent pour leur présentation. Cet événement a permis des rencontres, parfois inédites, et des échanges dans une ambiance conviviale.

### LE TOP 5 DES ENJEUX



## RESTITUTION DE LA CONSULTATION CITOYENNE : VERS UN RENOUVEAU COLLECTIF

Lancée durant l'été, la **consultation citoyenne** a recueilli 138 participations. Des attentes fortes autour du commerce, de la jeunesse, du patrimoine et de la qualité de vie se sont exprimées.

Au fil des contributions, se dessine l'image d'une ville qui possède des atouts. Des propositions concrètes ont émergé, dont la faisabilité devra être étudiée à la lumière des capacités financières de la commune et de leur caractère prioritaire.

Le questionnaire est encore à votre disposition au local de campagne lors des permanences et sur notre site internet.

## REDYNAMISER LE CŒUR DE VILLE

Le commerce de proximité apparaît comme une priorité. Beaucoup regrettent que le centre-bourg ait perdu de son animation et appellent à des actions de revitalisation.

Réhabiliter les locaux vacants, soutenir les commerces existants, animer les rues tout au long de l'année : autant d'idées qui traduisent la volonté de faire du centre-ville un lieu de vie plus attractif.

“  
DES ATTENTES FORTES AUTOEUR DU COMMERCE,  
DE LA JEUNESSE, DU PATRIMOINE  
ET DE LA QUALITÉ DE VIE SE SONT EXPRIMÉES

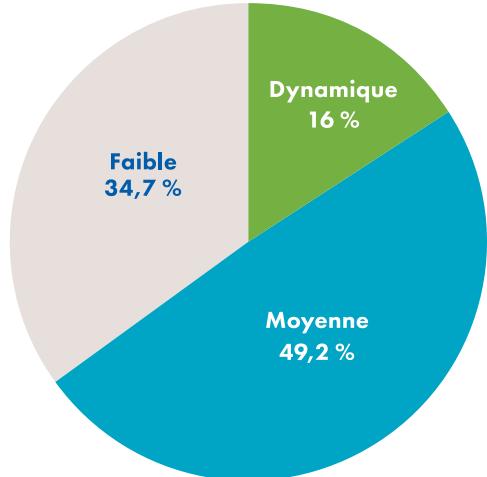
## A VOTRE ÉCOUTE !

Les mardis matin 9h30 à 11h

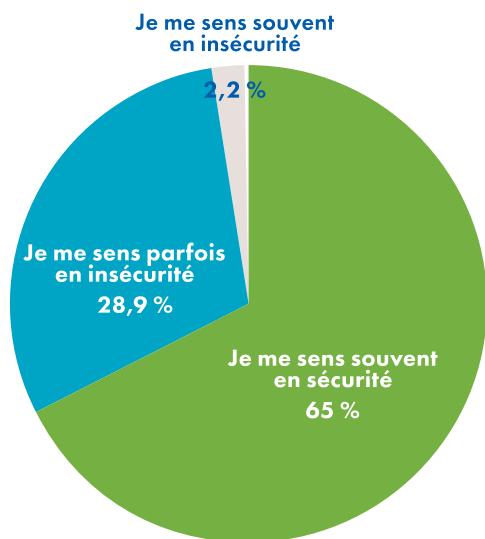
L'équipe de Demain Largentière vous reçoit toutes et tous les mardis matin de 9h30 à 11h. Nous vous accueillerons avec attention pour évoquer l'avenir de notre commune, échanger sur les projets et répondre à vos questions.

Local : 22 rue Jean-Louis Soulavie - Largentière (ancien tabac L'Occitan, dit "Mendras")

## LA VIE ASSOCIATIVE À L'ARGENTIÈRE



## LA SÉCURITÉ



## DES LIEUX POUR LA JEUNESSE ET UN PATRIMOINE MIS EN AVANT

Les jeunes, eux, manquent d'espaces pour se retrouver.

L'**absence de structures dédiées aux 12-17 ans** revient souvent dans les contributions. La création d'une MJC ou d'un "club ado", le renforcement du périscolaire ou encore la mise en réseau des écoles, associations et services municipaux font partie des pistes avancées. Pour beaucoup, il s'agit de redonner aux jeunes le goût de grandir et de rester à L'Argentière.

Le patrimoine constitue aussi un fort enjeu. Parmi les personnes ayant répondu, **84 % se disent peu ou pas satisfaites de sa valorisation**. Château, tribunal, ruelles : les habitant·e·s veulent les voir mieux entretenus, mais surtout plus vivants. Expositions, spectacles, festivals... la culture est perçue comme un levier essentiel d'attractivité et de cohésion.

L'environnement et la qualité de vie ne sont pas en reste. Le manque d'entretien, de verdure ou de composteurs sont souvent pointés du doigt.

“  
RENDRER LE PARC IMMOBILIER PLUS ACCESSIBLE AUX JEUNES, AUX AÎNÉ·E·S ET AUX FAMILLES

## SÉCURITÉ, LOGEMENT, MOBILITÉ

La question du logement suscite également de vives attentes. Lutter contre les biens inoccupés ou encourager l'**habitat inclusif** sont autant de possibilités évoquées pour redonner de la vitalité au parc immobilier et le rendre plus accessible, notamment aux jeunes, aux aîné·e·s et aux familles.

La **sécurité du quotidien** fait aussi partie des priorités : davantage de prévention, un meilleur éclairage, une présence accrue sur le terrain. Le **stationnement** et la **circulation**, sujets sensibles, appellent des solutions équilibrées : navettes, zones 30, apaisement de la circulation motorisée, continuité de la voie verte, requalification des espaces publics.

Enfin, au-delà des thématiques, un message fort traverse l'ensemble des contributions :

les habitant·e·s appellent à plus de transparence, de dialogue et de participation.

En outre, la vie associative est jugée moyenne à faible par une majorité (84%). Pourtant, 80% estiment qu'il faut davantage soutenir les associations, preuve qu'elles sont perçues comme le cœur du lien social local.

# I NOS PRISES DE POSITIONS



## CHÂTEAU DE LARGENTIÈRE : QUELLE GESTION POUR QUEL AVENIR ?

**Mercredi 10 juillet, la majorité municipale a convié la population pour présenter le projet "Campus de formations en hôtellerie et tourisme au Château de Largentière"**

Loin des promesses précédentes de "campus de l'excellence de la gastronomie" voire d'une « nouvelle école Bocuse » d'envergure nationale, cette présentation nous informe qu'il s'agira d'une annexe, non intégrée à la cité scolaire, dont le bâtiment **demeurera propriété de la commune**.

Dans ce projet, le rôle de l'Éducation nationale se limitera à celui de prestataire de formation pour un seul BTS, qui existe déjà au lycée hôtelier Lesdiguières à Grenoble et qui peine à remplir ses sections. Dans le meilleur des cas, le château accueillerait, à la rentrée de septembre 2027, **12 élèves** dont une partie en alternance. Avec le passage en seconde année, la rentrée 2028 devrait compter un effectif maximum de 24 étudiant·e·s. **Difficile d'imaginer le fonctionnement d'une structure d'hébergement de 21 chambres et de salles de séminaire avec si peu de personnes.**

“

**CE CHÂTEAU RÉNOVÉ ET FINANCÉ SUR FONDS PUBLICS NE DOIT PAS DEVENIR UN ESPACE PRIVÉ**

La majorité actuelle a de nombreuses autres pistes, toutes incertaines. Ainsi, le CFA de Lanas **pourrait** mobiliser des apprenti·e·s suivant les mêmes modalités que le lycée hôtelier. Le lycée agricole Olivier de Serres **pourrait** lui aussi délocaliser ses formations. Cependant, ces établissements disposent déjà de restaurants et de lieux d'application.

Le château **pourrait** aussi accueillir des formations continues d'adultes via le Greta, les Chambres consulaires **pourraient** être associées, ainsi que les syndicats professionnels.

**L'usage répété du conditionnel a bien rythmé cette présentation.**

La rénovation sera financée par un contrat plan État-Région et autres subventions pour un coût total d'environ 12 millions d'euros. Un projet coûteux donc, mais une question reste en suspens : **Oui, mais pour quoi faire ?**

Lorsque l'on interroge les élue·e·s de la majorité sur le futur statut de l'établissement et sa gestion, la mairie reste évasive.



© C. Fournet

À deux ans de l'ouverture, nous n'avons **aucune réponse sur le coût de fonctionnement et les modalités de gestion**.

Il est cependant d'usage d'évaluer le fonctionnement annuel de ce type de structure à environ 10% du montant du projet, soit 1,2 million d'euros chaque année. Qui va régler l'addition ? L'absence de représentant·e·s de la Région et de l'État à cette réunion publique présage du manque de soutien au fonctionnement de l'établissement, qui restera à charge de la commune et deviendra un gouffre financier.

**Nous le redisons clairement : personne ne conteste l'intérêt de préserver et de valoriser ce bâtiment emblématique.** Malheureusement, ce début de travaux pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses.

Enfin, ce château rénové et financé sur fonds publics ne doit pas devenir un espace privé. Une vigilance devra s'exercer sur son ouverture effective au public, afin qu'il reste partagé et vivant pour les habitant·e·s et les touristes.

Depuis près de vingt-cinq ans, ce lieu a manqué d'une vision à long terme de la majorité municipale. Néanmoins ce projet tardif pourrait réussir, sous réserve d'une **gestion réaliste, transparente et durable**.



### EN RÉSUMÉ

→ Le projet de rénovation du Château de Largentière, financé à hauteur de 12 millions d'euros sur 20 millions d'euros, vise à accueillir 12 à 24 élèves d'un BTS en hôtellerie-restauration.

→ Si l'intérêt patrimonial et culturel du lieu est incontestable, le projet soulève des questions : le nombre d'étudiant·e·s prévu reste très limité, les usages futurs sont flous et la gouvernance ainsi que les coûts de fonctionnement n'ont pas été clarifiés.

→ Avant d'investir, il est essentiel de définir une stratégie réaliste, transparente et durable pour que ce château rénové devienne un lieu vivant et accessible à tous·tes.



## LE CHIFFRE : 60 000 EUROS POUR LES FÊTES ET CÉRÉMONIES

Dans un contexte pré électoral, la municipalité a augmenté le budget dédié aux fêtes et cérémonies : alors que ce dernier atteint 60 000 € en 2025, un montant inégalé, **les subventions aux associations largentierroises, attribuées à 16 d'entre elles, stagnent à 7405 euros.**

Le budget "Fêtes et cérémonies", pour sa part, a presque triplé en 3 ans : il s'élevait à 23 400 euros en 2023.

“

### OPTIMISER L'ARGENT PUBLIC ET GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DES ÉVÉNEMENTS

Lorsqu'une municipalité décide de reprendre la main sur des événements, tels que le forum des associations ou le marché de Noël préalablement organisés par "La Fourmilière", cela peut soulever plusieurs questions sur la répartition des rôles entre pouvoirs publics et associations. Si l'on peut saluer l'engagement de la commune pour animer la vie locale, il est essentiel de rappeler que **son rôle ne devrait pas se limiter à celui d'un "comité des fêtes", au risque de perdre de vue ses missions prioritaires.** La commune devrait être facilitatrice des initiatives associatives, et non concurrente : en encourageant la collaboration avec et entre toutes les associations, **elle optimiserait l'argent public et garantirait une meilleure qualité des événements.**

“

### CE QUE NOUS PROPOSONS

La commune pourrait plutôt renforcer son soutien logistique et financier aux associations pour co-organiser les événements, garantissant ainsi une dynamique collective bénéfique à toutes et tous.



## DISPOSITIF NATIONAL "CANTINE À 1€" : TOUJOURS RIEN !

Comme indiqué dans le précédent numéro du Mine d'Infos, ce dispositif, mis en place en 2019 et intégralement financé par l'État, rend les repas scolaires plus accessibles aux familles.

Nombre de communes voisines l'ont déjà instauré : Joannas, Rocles, Lagorce, Vallon-Pont-d'Arc... Cette évolution a été défendue par les élues de Demain Largentière en conseil municipal à plusieurs occasions. Nous regrettons l'inertie de la majorité.



## DETTE COMMUNALE : POUR UN DÉBAT BUDGÉTAIRE FONDÉ SUR LES FAITS

Depuis plusieurs mois, la majorité municipale tente de discréditer les chiffres de la dette que nous communiquons, en les qualifiant de "faux". Pourtant, elle se garde bien de produire les "vrais".

Les données que nous avançons sont publiques, officielles et vérifiables par toute citoyen·ne sur le site du ministère des Finances. Elles indiquent clairement que **la dette de Largentière s'élève à 2,9 millions d'euros en 2024 contre 546 000 € en moyenne pour les communes de même taille.** Chaque année, notre commune consacre 307 000 € au remboursement de cette dette.

Si le ratio de la dette par habitant est élevé (1900 € par habitant·e), c'est notamment en raison de la baisse continue de la population (environ 30 habitant·e·s de moins chaque année depuis 20 ans), tendance accentuée par le manque d'initiatives municipales en faveur de la vitalité de notre commune. Ces chiffres ne dépendent d'aucune interprétation : ils devraient constituer la base commune de toute discussion budgétaire.

Nous reconnaissons les efforts consentis pour préserver la capacité d'investissement, mais **la compression des dépenses de fonctionnement** produit des effets visibles : un manque d'entretien des bâtiments publics, des services publics sous tension et, à terme, des investissements plus coûteux. C'est le cercle vicieux de la dette : moins on entretient, plus on paye.

“

### 79% DES RÉPONSES À LA CONSULTATION PLACENT LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE EN TÊTE DES PRIORITÉS

Rappelons qu'aucune commission "Finances" n'a été mise en place, malgré nos propositions concrètes d'économies budgétaires, formulées par courrier et restées sans réponse.

De notre côté, nous avons partagé à plusieurs reprises, notamment à travers les Mine d'infos, nos analyses et nos propositions. Il serait souhaitable que la majorité municipale fasse de même, en présentant ses propres chiffres et arguments, afin que chaque citoyen·ne puisse se faire une opinion éclairée. Dans la consultation que nous avons lancée, 79 % des réponses indiquent le souhait de davantage d'informations sur les décisions municipales, plaçant la **transparence financière** en tête des priorités pour plus de démocratie locale. Notre commune mérite mieux que des "réalités alternatives" : elle mérite la vérité, même quand elle dérange.



## VOIE VERTE : ARRIVÉE DE LA VIA ARDÈCHE

La Via Ardèche arrive jusqu'à nous !

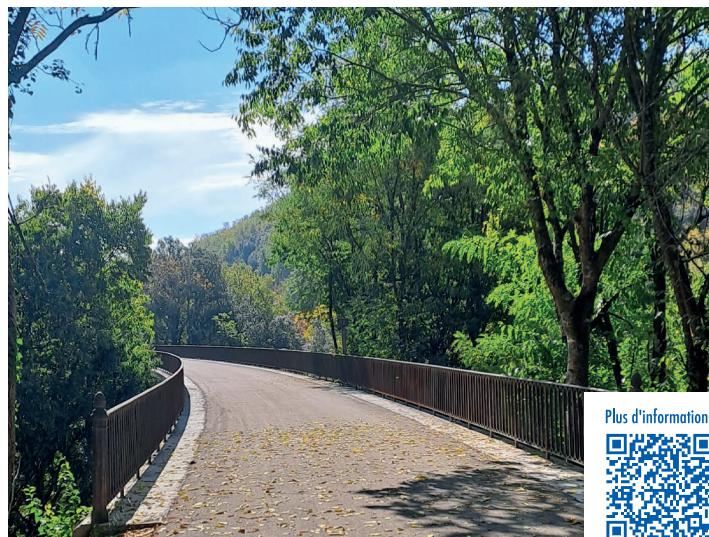
**Ce projet important a été porté par la Communauté de communes du Val de Ligne**, qui a su rassembler les moyens et les partenaires pour valoriser l'ancienne voie ferrée.

Désormais, nous pouvons profiter d'une liaison facilitée avec Uzer et l'axe Aubenas-Alès, grâce à plus de cinq kilomètres supplémentaires de parcours sécurisé, sur un tracé magnifique entre viaducs, tunnel et zones naturelles.

**Nous soutenons toutes les initiatives qui encouragent les mobilités douces**, valorisent notre commune et favorisent un tourisme durable, respectueux de notre territoire et de l'environnement.

Côté municipalité, Largentière devra se saisir de cette opportunité unique de développer les modes de transport alternatifs à la voiture et à l'autocar, et se donner les moyens d'accueillir le cyclo-tourisme engendré par ce nouvel aménagement.

© E.Samaniego



Plus d'informations



## SORTIE DU PLUi, UNE DÉCISION ILLÉGALE

Lors du conseil municipal du 17 novembre, une délibération visant à faire sortir la commune de l'élaboration PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été adoptée à la majorité, les élues de Demain Largentière s'étant abstenues.

La majorité municipale prend ainsi des décisions capitales sur l'urbanisme **sans transparence, sans documents et sans explications aux habitant·e·s**.

Sortir du PLUi est présenté comme une solution miracle alors que les limites sur les zones constructibles viennent des lois nationales, pas de l'intercommunalité. Faire croire l'inverse, c'est tromper les Largentierois·e·s.



## TERRAIN DE MOTO TRIAL : LA PRÉFÈTE DE RÉGION MET UN COUP D'ARRÊT AU PROJET



© C. Fournet

Rappelons-le : le projet de terrain de moto trial de La Prade a été **engagé sans autorisation d'urbanisme**, en contradiction avec les règles les plus élémentaires du règlement sanitaire départemental. Les travaux avaient même débuté avant que la majorité ne se résolve, à notre demande, à faire voter a posteriori une délibération pour régulariser la situation. Alors que le terrain a récemment été remis en état, **le projet semble aujourd'hui à l'arrêt** en raison de la décision rendue par la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager. Celle-ci a pointé des insuffisances : la présence de pollutions des sols (arsenic et plomb) sans mesure de prévention, des risques de nuisances sonores élevés et non évoqués dans le dossier, l'implantation en zone naturelle d'intérêt écologique et l'absence de justification du choix du site malgré ces risques identifiés.

La Préfète de Région conclut que **le projet est "susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine"**, imposant donc une évaluation environnementale complète avant toute suite.

Cette décision confirme les alertes formulées par Demain Largentière : **un projet contraire aux règles d'urbanisme et mal préparé**.

De cette manière, notre commune s'isole du reste du territoire, au lieu de jouer pleinement son rôle de bourg-centre. Une municipalité forte travaille avec son intercommunalité, elle ne s'en coupe pas.

Une commune ne pouvant pas récupérer seule une compétence déjà transférée, non seulement la délibération votée sera sans effet concret mais en plus le Préfet, dans un courrier adressé à la Présidente de la Communauté de Communes, fixe un délai de deux mois pour son retrait. À défaut, un déferré-ment devant le tribunal administratif sera initié.

**Nous voulons remettre notre commune sur la carte du territoire, avec un urbanisme sérieux, des décisions légales et une coopération constructive avec nos partenaires.**

# ZOOM SUR...



## TOPOONYMIE : PLACE AUX LARGENTIÉROISES !

Et si on regardait de plus près les noms de nos rues ?

**À Largentière, pas une seule rue, pas une seule place ne porte aujourd’hui le nom d’une femme.** Comme si leurs pas n’avaient jamais résonné sur nos pavés.

Et pourtant... les femmes ont joué un rôle central dans la vie de notre cité.

Pensons aux **magnanarelles**, ces éleveuses de vers à soie qui, dans chaque mas ou maison du pays, veillaient à toutes les étapes de la production, jusqu’aux précieux cocons.

Pensons aux ouvrières des moulinages et des filatures, les "**fileuses de soie**" dont le travail difficile, fait de gestes répétés, précis, patients, a façonné l’économie locale pendant plus d’un siècle.

Et si nous donnions au nouveau jardin public, construit à proximité d’un ancien moulinage, le nom de "**Jardin des Magnanarelles**" ? Parmi les femmes qui ont marqué l’histoire de notre commune se trouve également **Agnès Bertine**, veuve qui au XIV<sup>e</sup> siècle a fait don du moulin de la Ferradié à la commune.

Un nom pour rendre hommage à notre passé industriel, pour honorer la part active que les femmes y ont prise et pour que leur mémoire retrouve enfin sa place dans l’espace public.



## LARGENTIÈRE, TERRE D’OLIVIERS



© C. Fournet

En 1939, la commune de Largentière ne comptait pas moins de 16 570 oliviers, faisant d’elle la **deuxième commune ardéchoise pour ce patrimoine arboricole**, juste derrière Naves (avant sa fusion avec Les Vans) qui en dénombrerait alors seulement 10 de plus ! Ce **magnifique verger**, symbole d’une époque prospère, témoigne de la richesse agricole locale.

La période 1900-1955 fut l’âge d’or de la culture de l’olivier en Ardèche et à Largentière, marquant l’apogée d’un savoir-faire et d’une tradition qui a malheureusement décliné suite aux dégâts causés par la **vague de froid de l’hiver 1956**. En 1997, il ne restait plus que 2 111 oliviers sur la commune.

Et si Largentière retrouvait sa place parmi les grandes terres d’oliviers ? Une nouvelle plantation, par exemple sur les **talus de la voie verte**, pourrait symboliquement marquer la reconquête de cet **arbre de paix, de patience et de lumière**, renouant avec l’histoire et la culture locale.

Comme le disait Jean Giono, "**un seul homme peut faire renaître la vie en plantant des arbres**".

Source : « Les Oliviers de l’Ardèche », Henri Vendran, 2002



## UNE AIDE POUR VOTRE RÉCUPÉRATEUR D’EAU DE PLUIE

**Une aide jusqu’à 100 € est proposée par le Département de l’Ardèche** pour l’achat de récupérateurs d’eau de pluie : 50 % du coût TTC remboursé, pour les cuves d’une capacité cumulée de 2000L achetée en Ardèche (neuve ou d’occasion), avec raccordement aux gouttières et by-pass.

Pour qui ?

→ Propriétaires de leur résidence principale située en Ardèche

→ Achat réalisé après le 1<sup>er</sup> avril 2024

→ Une seule demande par foyer fiscal

Dans un contexte où la sécheresse s’aggrave, adopter un récupérateur d’eau, c’est préserver la ressource et réduire sa facture.

**Déposez votre demande** dans les 3 mois suivant l’achat sur :

→ [subventions.ardeche.fr](http://subventions.ardeche.fr)

Pièces à fournir : justificatifs d’achat, de domicile, photo de l’équipement installé.



# VOS ÉLUES

Vous pouvez prendre connaissance de notre travail par le biais des articles, des publications, mais aussi des enregistrements audio et retranscriptions des conseils municipaux sur notre site internet. N'hésitez pas à nous solliciter pour que les élues puissent être porte-voix de vos préoccupations, interrogations et suggestions.



## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

15 et 22 mars 2026

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES : N'ATTENDEZ PLUS !

Les élections se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Chaque voix comptera pour décider de l'avenir de Largentière. Pensez à vérifier votre inscription dès aujourd'hui !

Pour participer aux élections municipales, il est nécessaire d'être inscrit·e sur les listes électorales de votre commune.

L'inscription peut se faire en mairie (ouverte lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h) ou en ligne via le site officiel [service-public.fr](http://service-public.fr).

Date limite d'inscription :



En ligne  
avant le 4 février 2026



En mairie  
avant le 6 février 2026

Les résident·e·s secondaires, les commerçant·e·s et artisan·e·s et les ressortissant·e·s européen·n·e·s peuvent également voter sous certaines conditions détaillées sur le site officiel [service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396](http://service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396)



Demain Largentière est sur la plateforme en ligne Hello Asso pour adhérer ou donner

→ [helloasso.com/associations/demain-largentiere](http://helloasso.com/associations/demain-largentiere)



## COMMUNICATION PRÉ-ÉLECTORALE : RAPPEL DES RÈGLES

Depuis septembre 2025, soit 6 mois avant les élections municipales de mars 2026, la loi encadre strictement la communication des communes.

Concrètement, les collectivités peuvent informer les habitant·e·s, mais uniquement de façon **neutre et factuelle** :

- Le compte Facebook de la commune et les autres supports institutionnels ne peuvent pas être utilisés pour valoriser le bilan de la majorité sortante.
- La **communication sur les événements** (fêtes, cérémonies, animations) doit rester comparable aux années passées et ne pas être amplifiée à l'approche des élections.
- La **cérémonie des vœux** doit conserver un caractère strictement institutionnel : pas de promotion du bilan, pas d'annonces de projets futurs, pas de format exceptionnel.

Ces règles, prévues par le Code électoral, existent pour garantir l'équité entre toutes les listes et protéger l'usage de l'argent public. Demain Largentière restera attentif à ce que la campagne en cours se déroule dans un cadre démocratique loyal.

Une campagne électorale a un coût. Les candidat·e·s peuvent percevoir un financement privé provenant **uniquement** de personnes physiques ou des financements provenant de partis politiques. Une campagne électorale ne peut donc pas être financée par une personne morale telle qu'une commune, un département, une association ou une entreprise.

Nous précisons donc que le financement de la campagne des municipales 2026 sera effectué **en dehors de l'association** Demain Largentière.

Vous pouvez néanmoins toujours soutenir notre association et/ou adhérer via le hello asso.



Demain Largentière



[demandlargentiere@gmail.com](mailto:demandlargentiere@gmail.com)



07 67 10 73 07



[www.demandlargentiere.fr](http://www.demandlargentiere.fr)